



Mairie de  
**GARGAS**

Fait en mairie de Gargas,  
le mercredi 17 décembre 2025

**RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**APRÈS UNE SÉANCE OÙ LE QUORUM N'A PAS ÉTÉ ATTEINT**  
(Articles L. 2121-10 et L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Monsieur le Maire a l'honneur d'informer le Public que le conseil municipal de la commune de Gargas se réunira, en séance publique, à la salle du conseil en Mairie, le

**LUNDI 22 DÉCEMBRE 2025 à 9 HEURES**

Le quorum n'ayant pas été atteint à la séance du mardi 16 décembre 2025, le Conseil Municipal, conformément à la loi (article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales), est de nouveau convoqué le lundi 22 décembre 2025 à 9 heures. Le conseil pourra délibérer valablement à cette occasion quel que soit le nombre de membres présents (sans condition de quorum), sur toutes les questions inscrites à l'ordre du jour de la séance ou le quorum n'a pas été atteint.

**L'ORDRE DU JOUR (Session ordinaire) de cette séance, identique à la séance 16 décembre 2025, à l'exception de la question « installation du conseil municipal des enfants (CME) » qui s'est déroulée lors de cette séance, est le suivant :**

- 1- Désignation du secrétaire de séance
- 2- Arrêt du procès-verbal de la séance du conseil municipal en date du 24 novembre 2025
- 3- Décisions prises par le Maire en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales)
- 4- Choix du déléguataire de la nouvelle DSP (Délégation de Service Public) ou nouveau contrat d'affermage pour l'exploitation culturelle et touristique du site ocrier municipal de Bruoux, dit « Mines de Bruoux »
- 5- Décision Budgétaire Modificative n° 2 du Budget Principal Commune
- 6- MAPA (Marché à Procédure Adaptée) de travaux pour la réfection de diverses voiries communales (programme de voirie 2025)

- 7- Marché public de travaux passé sans publicité et sans mise en concurrence préalable pour le réaménagement du site des « Mines de Bruoux » - Mise en œuvre du protocole transactionnel approuvé lors du conseil municipal du 10 juin 2020 en ce qui concerne les revêtements de sols
- 8- Avenants au MAPA (Marché A Procédure Adaptée) de travaux pour la réalisation d'un terrain multisport et non application des pénalités de retard pour le MAPA (Marché A Procédure Adaptée) de travaux pour la réalisation d'un terrain multisport – Abrogation de la délibération 2025-11-24-69 du 24 novembre 2025
- 9- Avenants au MAPA (Marché à Procédure Adaptée) de travaux pour la réhabilitation de la salle du Chêne, dénommée « Espace Laurence LE ROY »
- 10- Demande de subventions au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) 2026 pour le projet de mise en accessibilité PMR (Personnes à Mobilité Réduite) de l'Hôtel de Ville de la Commune de Gargas
- 11- Demande de subventions au titre de la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) 2026 pour le projet de réaménagement et de requalification du site ocier des mines de Bruoux
- 12- Modification du tableau des effectifs du personnel territorial titulaire
- 13- Modification du tableau des effectifs du personnel territorial non titulaire ou contractuel de droit public
- 14- Attribution de chèques cadeaux aux agents communaux à l'occasion des fêtes de fin d'année au titre de la réalisation de prestations d'action sociale au personnel communal
- 15- Renouvellement des baux professionnels – Fixation du loyer des dits baux
- 16- Cession amiable de terrains à titre onéreux d'une partie de la parcelle communale AA276, issue de la division de la parcelle AA231 près de la pharmacie au profit de la SCI « Flory »
- 17- Cession amiable de terrains à titre onéreux de la parcelle D879, enclavée dans la parcelle D878, au profit de la SCI « Paul Lub' »
- 18- Cession de la licence IV acquise en 2022 au profit de la Communauté de communes Pays d'Apt Luberon (CCPAL)
- 19- Prise en charge d'un sinistre subi par un locataire
- 20- Questions diverses

**Le Maire, Bruno VIGNE-ULMIER**

